

# Familles

**Luc Olekhnovitch**

Président de la commission d'éthique protestante évangélique (UEEL-FEEB-UNEPREF)

Dans un dossier de la revue « Esprit » sur le « Mariage pour tous », le sociologue des religions, Jean-Louis Schlegel, pose cette question fondamentale : « **L'Eglise qui prétend annoncer l'Evangile doit-elle défendre une seule anthropologie en réalité occidentale ?** » Esprit décembre 2012.

## La mission première de l'Eglise : annoncer l'Evangile oui mais ...

**Rappel fondamental :** la mission première des Eglises est bien l'annonce de l'Evangile. La famille n'est pas un évangile, elle ne sauve pas, mais la crise du couple et maintenant celle de la filiation, favorisée en particulier par les techniques de PMA (procréation médicalement assistée) : « qui est mon père ? qui est ma mère ? » s'interrogent certains des enfants issus de donneurs anonymes, n'est pas une bonne nouvelle pour la société, et les chrétiens ne peuvent se désintéresser de ce monde dont ils sont appelés à prendre soin.

D'autre part, si Jésus annonce l'Evangile, et bien que très critique envers des liens familiaux qui enferment<sup>5</sup>, il se préoccupe pourtant aussi de leur préservation. Jésus reprend les religieux qui, au nom de la religion et pour leur profit, autorisent des enfants à priver les parents de leur aide, ou qui fragilisent le lien du mariage en facilitant la répudiation. Paul également s'est préoccupé des rapports familiaux, n'hésitant pas à dire que « *celui qui ne prend pas soin des siens est pire qu'un incroyant* » 1Tim 5.8. Les Eglises ne font que prolonger cette préoccupation, qui est concrètement la leur quand elles accompagnent les familles dans leurs bonheurs et malheurs.

On pourrait se poser la question : pourquoi cette préoccupation? Parce que la famille, ça ne tient pas tout seul, parce que ce n'est pas un lien si naturel que cela et qu'il faut des paroles fortes pour aider ce lien à tenir : « **L'homme s'attachera à sa femme** » « **Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni** » « **Honore ton père et ta mère** ».

<sup>5</sup> Pour France Quéré, ce que Jésus dénonce c'est « l'étroitesse des attachements », « une charité qui ne dépasse pas les liens du sang » etc., *la Famille, Seuil, 1990, p.306.*

Il est donc abusif de taxer de « naturalisme » une conception judéo-chrétienne du couple car elle n'est pas fondée sur la nature mais sur une Parole qui la fonde en amont. Si la fécondité du rapport homme/femme est de nature, le couple comme alliance et la filiation s'inscrivent dès l'origine dans un réseau de symboles qui lui donnent sens et les tiennent ensemble. Inversement il serait aussi abusif de taxer de sociologisme toute évolution de la législation sur la famille. Il est légitime que la loi prenne en compte des faits sociaux : le fait que la majorité des naissances arrivent hors mariage a légitimement abouti à la suppression de la catégorie d'« enfant naturel ». Mais prendre en compte n'est pas, de l'avis du rapport Dekeuer-Defossez sur la réforme du droit de la famille : « adapter le droit aux moeurs », dans une épuisante fuite en avant des normes tâchant de coller aux pratiques.

Il fallait proposer un ensemble normatif, qui permette aux comportements de s'élaborer et surtout aux familles et aux personnalités de se construire par rapport à des repères stables, sûrs et compréhensibles. » (« Rénover le droit de la famille » 1999). S'il fallait bien prendre en compte que des enfants sont élevés par des couples homosexuels, inscrire ces couples dans le cadre du mariage et leur octroyer un droit à la filiation brouille les repères de la distinction des sexes sous couvert d'égalité.

En ce temps de déliaison familiale, de démariage et d'incertitude sur les liens, quelles sont aujourd'hui les paroles sociales fortes qui peuvent aider à tenir les liens familiaux ? Quels messages envoient notre société, l'Etat, la législation, la politique familiale, aux familles ?

Il me semble que la multiplication des cadres législatifs en matière de couple affaiblit le modèle d'une union conjugale stable, d'une filiation et d'un cadre éducatif stables.

<sup>6</sup> *On dira que c'est justement cette stabilité qu'on veut donner aux couples homosexuels ayant enfants, en leur ouvrant le mariage, mais nous regrettons que pour ce faire, on bouleverse les repères en instituant un mariage entre personnes de même sexe, alors que d'autres solutions auraient pu être trouvées.*

### **L'Eglise défend-elle une anthropologie occidentale ?**

A ceux qui disent pour défaire le couple : « *c'est légal* », Jésus réplique : « *c'est légal mais ce n'est pas éthique !* » : « *N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni.* »

En rappelant le récit de la Genèse, Jésus « éthicise la narration » dirait Ricoeur<sup>7</sup> Il défend une anthropologie, une vision du monde comme une création où il y un ordre. Dieu a créé une humanité sexuée, homme et femme, pour qu'ils s'attachent c'est-à-dire qu'ils s'aiment. L'anthropologie judéo-chrétienne, forgée sur l'image source d'Adam et Eve, est-elle si exclusivement occidentale ? C'est ignorer que cette image est aussi source pour l'important monde musulman. Quelle est l'anthropologie du législateur chinois ? Je l'ignore, mais je constate qu'il exige une « attestation de non-homosexualité » pour les familles adoptantes... Il n'est donc pas si éloigné d'une anthropologie judéo-chrétienne.

<sup>7</sup> *Paul Ricoeur, Les temps du Dieu biblique, ESPRIT, N°391, janvier 2013 p. 117*

### **Plusieurs modèles familiaux ?**

Il est vrai qu'il y a eu plusieurs formes familiales de part l'histoire, mais il me semble que la question est mal posée, comme s'il y avait aujourd'hui plusieurs modèles familiaux en France. Il me semble qu'on confond situations familiales et modèles familiaux. Il y a plusieurs situations familiales plusieurs options qui ne sont pas en si grand nombre que cela : union libre, Pacs, couples homosexuels, mais pas plusieurs modèles. Je plaide que le modèle qui reste dans les esprits en France est celui de l'union conjugale stable et féconde à preuve : le mariage homosexuel qui veut l'imiter !

Car si le couple est en crise, sur les 32 millions de personnes qui se déclarent en couple, 72 % sont mariés et partagent la même résidence que leur conjoint, en 2011. INSEE Février 2013. Il faut évidemment tenir compte de la pyramide des âges : plus on est âgé plus on est marié ! Mais ces faits sociaux me semblent relativiser un prétendu « nouvel ordre sexuel » ou un « vide anthropologique ».

### **La filiation : des liens plus fragiles**

Si le couple peut se briser, on se dit que les « liens du sang », eux, devraient demeurer, on divorce d'un conjoint, on ne devrait pas divorcer de ses enfants. En réalité, ces liens aussi sont éprouvés.

Ainsi « Une fillette de 9 ans demande à son père l'autorisation d'appeler « papa » son beau-père. Le père est blessé, n'en dit rien à sa fille, mais ne la voit plus pendant quatre ans...<sup>8</sup> ». Le psychanalyste Christian Flavigny fait remarquer : « *Le lien propre à la famille s'effrite... La famille se résume désormais à la présence de plus grands et de plus petits, chacun doté de droits, les petits protégés du fait de leur vulnérabilité physique et psychique, et non en tant qu'« enfants de » ... « la relation mute alors de celle entre parent et enfant, à celle entre adulte et enfant »*<sup>9</sup> ».

<sup>8</sup> Exemple donné dans l'art. « Famille », du Dictionnaire de théologie pratique, Excelsis, 2011

<sup>9</sup> Christian Flavigny, Avis de tempête sur la famille, Albin Michel, 2009, p.181

Cette tendance est renforcée par le droit européen, comme le remarquait déjà le rapport Dekeuwer-Defossez : « *Sous la pression des conventions internationales, spécialement de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Homme... il n'est plus possible de faire passer le souci de cohésion familiale systématiquement avant les droits individuels, et spécialement le droit de chacun à l'égalité et à la non-discrimination.* »

Il y a évidemment là un grand écart avec les cultures traditionnelles et la vision portée par les textes bibliques d'un devoir envers ses parents. En même temps, le christianisme est un mouvement de l'histoire qui a permis de faire émerger la figure de l'individu.

Quand on discute avec des amis africains ou asiatiques de cultures traditionnelles, on constate souvent qu'ils se sentent écrasés par une culture de la dette familiale. Pour moi, l'une des grandes questions pour nos sociétés occidentales, c'est : comment combiner la culture du devoir familial et celle du droit de l'individu ?

Dans le contexte de liens filiaux plus fragiles, il ne nous paraît pas raisonnable d'augmenter les fictions juridiques concernant la filiation. Pourtant c'est bien ce que fait le mariage pour les personnes de même sexe.

Pour Erwan Binet, rapporteur du projet de loi Taubira, instaurer une filiation fictive homosexuelle n'est après tout qu'ajouter une de plus aux fictions juridiques déjà existantes dans le droit français : l'adoption plénière et la filiation attribuée aux enfants issus d'une procréation médicalement assistée (PMA) avec donneur anonyme (IAD) de sperme ou d'ovocyte.

L'adoption plénière crée effectivement une fiction juridique en effaçant la généalogie originelle de l'enfant et en lui donnant un nouvel état-civil. C'est une réforme de 1966 qui a transformé l'ancienne « légitimation adoptive » en « adoption plénière ». La juriste Catherine Labrusse-Riou a parlé à son propos d'« une imitation forcée de la nature ». Quant à l'assistance médicale à la procréation avec donneur elle vient créer un vrai trouble dans la filiation.

### **L'assistance médicale à la procréation**

L'IAD vient, elle aussi, imiter la nature mais en introduisant un tiers donneur dans l'intimité du couple ; elle crée une dissymétrie dangereuse pour l'unité du couple. Quant à l'anonymat du donneur, protège-t-il vraiment cette filiation ? Il suscite en tous cas la souffrance de certains<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Voir le livre d'Arthur KERMALVEZEN, *Né de spermatozoïde inconnu*, Paris, Presses de la Renaissance, 2008.

Le protestantisme n'est pas hostile au principe de l'assistance médicale à la procréation mais il est vigilant sur le risque de déshumanisation et l'abus de moyens : La commission « Eglise et société » dans son texte de 2009 lançait un « *appel à la modération dans la mise en oeuvre de techniques lourdes, coûteuses et potentiellement discriminatoires* ». De plus « *tant que l'AMP est maintenue dans un cadre parental « ordinaire », la dissociation reste une parenthèse technique. Mais si on dérègle en faisant de cette dissociation une convenance, on risque d'aboutir à une dislocation du lien familial.* »

<sup>11</sup> « *Éléments de réflexion proposés par la Commission Église et Société de la Fédération Protestante de France pour les États généraux de la bioéthique 2009.* » 14 mai 2009.

La narration biblique vient apporter un éclairage éthique intéressant sur ces questions de « donneurs » et de « mères porteuses » avec l'histoire de Rachel, épouse d'abord stérile de Jacob.

Rachel pousse dans les bras de Jacob sa servante Bilha pour que son mari lui donne un enfant par servante interposée : « *Qu'elle accouche sur mes genoux, et que, par elle, j'aie aussi des fils* » dit Rachel. Dans la parole de Rachel, la servante est clairement instrumentalisée, ce n'est d'ailleurs pas le terme habituel pour servante qu'elle utilise mais le mot esclave ('āmâ). Or dans la généalogie biblique, les enfants adoptés par Rachel sont bien identifiés comme enfants de Bilha (Gn 35.25) ; ainsi, contrairement à l'adoption plénière, dans ce type d'adoption la généalogie n'est pas effacée...

<sup>12</sup> *Pour une analyse plus approfondie de l'éthique narrative de ce passage cf. Luc Olekhnovitch, « Qui est ma mère ? Faut-il légaliser les mères porteuses ? », Théologie Evangélique, 2009 vol 8. 1&2*

La question de l'anonymat des donneurs de gamètes me laisse perplexe. Christian Flavigny prétend que maintenir cet anonymat permet de garantir la gratuité du don, argument qui ne me convainc pas, mais je suis sans doute encore moins convaincu par la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval, qui affirme qu'il suffirait pour l'enfant de savoir pour tout résoudre et qui nous conte le roman rose d'une multiparentalité heureuse : « *Les réunions de famille deviendront de plus en plus multicomposées ; de plus en plus sociales. Le tout, il faut l'espérer, dans la plus grande transparence*<sup>13</sup>. »

<sup>13</sup> *Interview de G. Delaisi de Parseval, « Le temps des mères porteuses », Le Monde, 10-11 février 2008.*

Encore une fois dans un contexte de fragilisation des liens conjugaux et filiaux, il ne nous paraît pas raisonnable pour nos sociétés que les adultes multiplient les configurations familiales et les filiations fictives, sans évidemment que les enfants soient consultés. J'aimerais conclure sur une citation du psychanalyste Daniel Sibony, qui donne à penser dans tous ces débats : « *L'origine de la haine, c'est la haine des origines* ».